

Centre social de l'Orangerie

29 avenue du 11 novembre

Tassin La Demi Lune

04 78 34 14 82

www.centresocialdelorangerie.com



enfance@centresocialdelorangerie.fr

accueil@centresocialdelorangerie.fr

RÈGLEMENT ALSH Centre Social de l'Orangerie 2026/2027

HORAIRES

Accueil le matin de 7h30 à 9h00 / Accueil le soir de 17h à 18h30

Vacances scolaires : Accueil toute la journée

Mercredis : Accueil à la demi-journée possibles

INSCRIPTION DES ENFANTS

L'inscription de l'enfant nécessite les documents suivants (amener les photocopies) :

- Carnet de santé de l'enfant (vaccins)
- Livret de famille
- Dernier(s) avis d'imposition du foyer fiscal
- Numéro(s) de sécurité social
- Numéro d'allocataire CAF

Les inscriptions doivent être effectuées **exclusivement** au bureau des inscriptions, et ne seront effectives qu'avec le règlement.

REGLEMENTS

Les tarifs sont calculés suivant le revenu mensuel net imposable.

Le prix du repas est de 5,81 euros.

Nous acceptons les règlements par chèques bancaires, chèques vacances, chèques familles, chèques CESU, espèces, cartes bancaires.

MODALITES D'ANNULATION :

Toute demande d'annulation ne pourra être prise en compte que par écrit (mails, courrier). Aucun échange de journée n'est possible.

Les Mercredis :

- Pour toute annulation jusqu'à 1 mois avant le mercredi réservé :
50% de la somme sera retenue.

Exemple : prévoir l'annulation le 15 février au plus tard pour le 15 mars.

- Pour toute annulation moins d'un mois avant le mercredi réservé :
aucun remboursement ne sera possible.

Les vacances scolaires :

- Pour toute annulation jusqu'à 8 jours avant le jour réservé :
50% de la somme sera retenue.
- Pour toute annulation moins de 8 jours avant le jour réservé :
aucun remboursement ne sera possible.

Absence d'un enfant malade :

Un certificat médical devra être présenté dans un délai de 8 jours maximum, pour obtenir un remboursement sous forme d'avoir. Le repas restera dû : 5,81 euros.

LIEUX

ALSH 3-6 ans :

Jusqu'au 31 août, l'Accueil des enfants se fait au Centre social de l'Orangerie

A partir du 1^{er} septembre l'accueil des enfants se fera à l'école maternelle Jacques Prévert 12 avenue Leclerc

ALSH de 6 à 12 ans :

Salle annexe au 11 Avenue Foch (ancienne cantine Leclerc)

LE PERSONNEL

Les enfants sont encadrés par une équipe d'animateurs :

- Dont des stagiaires et des titulaires du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), ou titulaires d'une équivalence habilitée par la DDSC (CAP petite enfance),
- et des titulaires d'un diplôme professionnel de l'animation (BAPAAT, BPJEPS...) ou en formation.

Et par une direction :

Titulaire d'un diplôme professionnel de l'animation DEJEPS.

SANTE

Les directeurs et animateurs ne sont pas autorisés à administrer des médicaments ou des soins particuliers courants aux enfants, sauf dans le cadre d'un P.A.I.

Possibilité d'administrer un médicament s'il est fourni par les parents **avec l'ordonnance**.

En, cas d'accident grave, les services d'urgence sont prévenus en priorité, le responsable légal de l'enfant est informé dans les plus brefs délais.

A cet effet, il doit s'assurer que ses coordonnées téléphoniques soient à jour sur la fiche de renseignements de l'enfant.

Le Directeur



Écrire la mention « *lu et approuvé* » :

NOM FAMILLE :

Date :/...../.....

Signature :



Avec la participation de la
CAF et de la ville de Tassin

